Pétition Départementale : RIS
Remise en question du droit syndical dans le Gard

Nous, enseignants du département du Gard, souhaitons faire part de notre opposition à la note de service du 9 novembre 2022 relative aux autorisations d'absences qui restreint nos droits.

Nous restons attachés à l'esprit de la circulaire de 2014 qui permettait de déduire les heures de RIS en préservant le temps d'enseignement devant élèves. Le Dasen en imposant le temps des animations pédagogiques déroge à cet esprit et nous oblige à sacrifier des temps de concertation nécessaires à l'organisation de la vie quotidienne de nos écoles et au suivi de nos élèves.

Syndiqués et non syndiqués, participant à des RIS ou non, nous restons attachés aux droits acquis et demandons donc au directeur académique de retirer cette note départementale du 9 novembre 2022.

NOM Prénom	Fonction Ecole	Signature